17 février

Rapport fait par M. Dumortier, au nom de la section centrale, sur les Budgets des Dotations, des Remboursements et Non-Valeurs



CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

RAPPORT

DE LA SECTION CENTRALE (1),

sur le Vsudget des Potations,

ET SUB

CELUI DES REMBOURSEMENS ET NON-VALEURS.

POUR 1832.

Seance du 17 fevrier 1832.

Mefsieurs,

Je viens, au nom de votre section centrale, vous présenter son rapport sur le Budget des dotations et sur celui des remboursemens et non-valeurs.

DOTATIONS.

Le Budget des dotations qui vous est présenté pour l'exercice de 1832, offre sur celui de 1831 un excédant de 194,226 florins; il offre sur la moitié de celui du royaume des Pays-Bas pour 1830, une différence en moins consi-

⁽¹⁾ La Section centrale pour l'examen du Budget des dotations se compose, indépendamment du Président de la Chambre, de MM. le baron Ozy, Dellafaille, Cols, E. De Smot, Delehaye et Dumortier.

dérable. Cette dissérence provient de la suppression de la secrétairerie et du Conseil-d'État, de la suppression des frais de route et de séjour des membres de la Première Chambre, de la réduction de ceux de la Seconde, et ensin de la diminution apportée dans le traitement des sonctionnaires et employés de la cour des comptes.

Aux quatre chapitres législatifs formant le Budget des dotations tel qu'il vous est présenté, votre section centrale croit devoir en adjoindre un cinquième pour les arriérés de la liste civile.

D'un autre côté, le chapitre des dotations devra nécessairement s'augmenter d'un nouveau chapitre, lorsqu'il aura été créé un ordre militaire, ce qui, d'après le discours du Trône, doit avoir lieu dans le courant de la présente session.

Nous allons maintenant examiner ce Budget chapitre par chapitre.

CHAPITRE I.

Liste Civile.

Dans le Budget qui vous a été présenté par le Ministère, la liste civile ne figure que pour mémoire; mais d'après le projet de loi que vous avez adopté dans votre séance du 2 de ce mois, et l'art. 77 de la Constitution, la liste civile est fixée pour toute la durée du règne à la somme annuelle de treize cent mille florins. Nous avons donc dû combler la lacune que présentait le Budget, et y insérer la somme que vous avez précédemment acceptée. Par suite de cette addition, il y aura lieu à faire disparaître du Budget de l'intérieur les sommes portées pour entretien et ameublement des palais, qui,

d'après le texte du projet de loi, retournent à la charge de la liste civile.

D'un autre côté, la liste civile devant être fixée pour toute la durée du règne, et le Congrès n'ayant accordé un crédit provisoire que sans préjudice à la somme à fixer définitivement, il a fallu nécessairement faire figurer un crédit spécial pour les arriérés s'élevant à la somme de fl. 133,333-33 cents.

CHAPITRE II.

Sénat.

La dotation du Sénat a été portée à la somme de 10,000 florins, en conformité de la demande de MM. les questeurs. La Constitution ayant stipulé que les fonctions des Sénateurs étaient gratuites, il en résulte au Budget une économie majeure, puisque le Budget décennal affectait une somme de 180,000 florins à la Première Chambre des États-Généraux.

CHAPITRE III.

Chambre des Représentans.

Sous le Gouvernement des Pays-Bas, les frais de route et de séjour des 110 membres de la Seconde Chambre, s'élevaient à la somme annuelle de 297,000 florins, à quoi il fallait joindre 25,000 fl. pour matériel et traitement des fonctionnaires de la Chambre, ensemble, 322,000 fl.

Aujourd'hui ces mêmes dépenses sont portées au Budget pour la somme de 159,026 florins, c'est-à-dire un peu moins de la moitié.

Le Budget de la Chambre ayant été précédemment adopté, n'a donné lieu à aucune observation.

CHAPITRE IV.

Cour des Comples.

Vous avez pu voir, Messieurs, par le tableau comparatif joint au rapport général, que relativement aux économies. la cour des comptes a sur les différens ministères un immense avantage; aussi toutes vos sections ont-elles eru pouvoir la citer comme modèle. Sous le royaume des Pays-Bas, la chambre des comptes figurait au Budget décennal pour la somme de 155,000 florins, tandis qu'aujourd'hui le Budget de la cour ne s'élève qu'à la somme de 55,200 florins, ce qui présente une importante économie.

Le Budget de la cour des comptes offre sur celui de l'an dernier un excédant de 6200 florins; deux sections ont refusé de l'admettre. Cette augmentation est justifiée par la différence qui existe entre les traitemens des employés de la cour et de ceux des ministères et administrations générales, différence telle, que la cour est exposée à devoir remplacer continuellement les bons employés sortant par d'autres à former, ce qui présente le plus grave inconvénient dans une administration aussi importante.

D'après cette explication, votre section centrale n'a

pu s'empêcher d'accorder l'allocation demandée. La sagesse et l'économie qui président à toutes les opérations de la cour, nous sont garans que l'augmentation qu'elle demande est basée sur la plus stricte équité, et sera répartie avec toute la justice possible.

REMBOURSEMENS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.

CHAPITRE I.

Remboursemens et Restitutions.

Les remboursemens et restitutions pour droits mal perçus en matière d'enregistrement, de douanes et accises, sont portés au Budget à la somme de 100,000 fl. Cette somme a paru élevée, mais comme il ne s'agit ici que d'un crédit tout spécial et en faveur des contribuables lésés par de fausses perceptions, on a cru devoir l'admettre.

CHAPITRE II.

Non-Valeurs.

Les fonds de non-valeurs s'élèvent au Budget à la somme de 415,805 florins; il est à remarquer que les non-valeurs sur l'impôt personnel y figurent pour la somme de 273,000 florins, tandis que cette même partie ne s'élevait qu'à 300,000 florins pour tout le royaume des Pays-Bas. Comme ces fonds sont réglés par la loi, votre section centrale a cru ne pouvoir s'empêcher de les admettre.

En résumé, j'ai l'honneur de vous proposer au nom de la section centrale l'adoption du Budget des dotations et de celui des restitutions et non-valeurs, conformément au tableau ci-joint.

Le Rapporteur,

Le Président,

B. C. DUMORTIER.

E. DE GERLACHE.

Tableau des Propositions de la Section centrale sur le Budget des Dotations et sur celui des Remboursemens et Non-Valeurs.

		Crédits deman- dés par le Gouvernt.		Crédits proposés par la section centrale.
1 2	Liste civile	Múmoire.	•	1,300,000 •
3	Sénat.	10,000 -	_	10.000
4	Chambre des Représentans,	159,026 20	•	159.026 20
8	Cour des Comptes	55,200 s	•	55,200 ▶
	TOTAL	224,226 20	٠	1,637,539 53
	NON-VALEURS ET REMEGUA- SEMENS.			
1	Remboursemens et restitu-	100,000 >		100,000 =
2	Non-valeura	415,805 •	•	415,803 •
	TOTAL	515,805 •	,	515,605 =